

LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

2 sous le numéro.

LA POLITIQUE



M. Joseph Gravelle alias Joe Corvell, candidat bonchevion avec sa queue de billard seulement du parti Tory Conservateur-Nationaliste-Castor-Toronomiste, etc., etc. Le pauvre homme sera battu, c'est-à-dire et il le sait.



Le Candidat libéral

M. F. A. GENDRON, EX-M. P. P.

Sa vie politique, ses œuvres

C'est l'opinion universellement admise, dans notre comté, que M. Gendron sera élu par une grosse majorité. Et la chose s'explique aisément.

M. Gendron, depuis huit ans qu'il représente le comté d'Ottawa, à la Législature provinciale, a sans cesse défendu les intérêts de ses électeurs, mieux que les siens propres.

C'est un vieux citoyen qui connaît les besoins de son comté, qui joint de l'estime générale de tous les bons et honnêtes citoyens, et des braves ouvriers de Hull : c'est l'homme du comté enfin.

Tout le monde connaît et salue Gendron parce que Gendron connaît et salue tout le monde. Ce n'est pas un aristocrate. Et sa cordiale amitié et sa franchise sont les seuls facteurs de sa grande popularité.

Jos. Gravelle s'élance contre M. Gendron. Il y fera des discours échevelés toujours en trois points, les électeurs l'écouteront parler comme on écoute une pauvre machine à parler et puis... voteront pour Gendron, travailleur dont les œuvres utiles sont déjà nombreuses.

Gravelle sera battu, puis après il retournera à sa salle de pool et surveillera les intérêts de la buvette de l'hôtel Bank.

M. Gendron a travaillé pour son comté, et en voici la preuve :

LISTE DES OCTROIS SCOLAIRES PAYES DANS LE COMTE DE WRIGHT

Répondez, M. Gravelle !

N'est-il pas vrai que vous avez approuvé la politique et tous les actes des gouvernements de Boucherville, Taillon et Flynn ?

N'est-il pas vrai que ces gouvernements ont contracté 42 emprunts temporaires au montant global de \$6,180,000 ?

N'est-il pas vrai que ces gouvernements ont contracté 5 emprunts permanents au montant global de \$16,736,779,33 ?

N'est-il pas vrai que ces gouvernements ont augmenté de \$9,015,874,09 la dette consolidée de la province ?

N'est-il pas vrai que votre chef du jour a proposé une motion approuvant le gouvernement Taillon d'avoir vendu les obligations de la province à 77 cents dans la piastre ?

N'est-il pas vrai que M. Atwater, trésorier provincial, a, dans l'état annexé à son discours sur le budget, admis que les déficits entre les dépenses et les recettes a été :

En 1892-98 de \$ 24,828,00
" 1893-94 " 230,202,28

En 1894-95 de 162,000,000
" 1895-96 " 288,200,000
malgré que le gouvernement n'a perçu, en vertu des taxes nouvelles créées en 1892, les montants suivants :

En 1892-93 de \$93,290,75
" 1893-94 " 518,495,11
" 1894-95 " 175,398,18
" 1895-96 " 448,890,27

N'est-il pas vrai que le budget de 1896-97 accusait, le 29 mai 1897, un déficit de \$809,300,23 ?

N'est-il pas vrai que vous et votre chef avez approuvé l'affaire de l'Asile de Beauport ?

N'est-il pas vrai que vous avez approuvé le scandale du Palais de Justice de Montréal, où d'après un de vos amis, M. O. M. Angé, les gouvernements conservateurs avaient gaspillé un million ?

N'est-il pas vrai que vous avez approuvé les scandales Vallières, Charlebois, de la Banque Ontario et des annonces du shérif de Montréal ?

N'est-il pas vrai que vous avez approuvé M. Beaudin d'avoir fait imprimer aux frais de la province un discours politi-

que qu'il avait prononcé à la salle Windsor à Montréal, au cours de la campagne de 1892 ?

N'est-il pas vrai que vous avez toujours approuvé les gouvernements de Boucherville, Taillon et Flynn de faire faire les impressions sans demande de soumissions ?

N'est-il pas vrai que vous avez approuvé l'imposition de des taxes nouvelles en 1892 ?

N'est-il pas vrai qu'en 1893, votre chef a voté pour réduire de \$10,000 à \$3,000 l'exemption de taxe sur les successions ?

N'est-il pas vrai que votre chef a proposé une motion approuvant le gouvernement de Boucherville de réduire à \$75,000 les octrois pour les chemins de colonisation ?

N'est-il pas vrai qu'entre la dissolution de la législature et la votation, en 1897, le gouvernement Flynn s'est engagé de garantir l'intérêt payable sur \$11,220,000 d'obligations des compagnies de chemins de fer de la baie des Chaleurs et des Comtés-Unis.

(Suite à la deuxième page.)

	1910-11	1904-05	1910-11	1904-05
Aylmer	\$203.09	\$76.48	Masham diss.	60.56
Aylmer Centre	57.98	23.27	Northfield	
Aylmer diss.	204.57	178.16	Centre	114.51
Aylwin	208.09	126.38	Northfield & Wright	103.48 83.42
Aylwin diss.	28.99	39.89	Northfield & Wright diss.	183.60 130.10
Bouchette	274.91	137.80	Pte. Gatineau	430.31 201.69
Bowman et Denholm	24.92	60.58	Ste. Cécile de Masham	268.48 102.14
Bowman & Denholm diss.	149.93	27.10	St. Edmond de Wakefield	110.51 76.04
Cameron	134.95	76.00	St. Etienne de Chelsea diss.	154.89 48.49
Cantley	112.79	47.44	St. Etienne de Chelsea diss.	124.20 113.80
Cantley diss.	133.70	19.50	St. Jean de Wakefield	64.02 52.20
Cantons Unis	98.76	57.40	St. Joseph de Wakefield	75.82 21.88
Eardley (Protestants)	153.92	84.51	Ste. Philomène d'Egan	160.04 84.76
Eardley (Catholiques)	322.57	71.63	Templeton Est	424.74 149.38
Egan	137.41	100.70	Templeton Est diss.	224.70 115.90
Egan diss.	64.86	50.00	Nord diss.	60.00
Gracefield	72.69		Templeton Ouest	301.66 61.50
Hincks	166.38	90.99	Templeton Ouest diss.	36.62 107.18
Hull Canton	286.05	193.59	Vallée Gatineau	58.89 48.61
" diss.	28.02	26.16	Wakefield	112.94 53.46
Hull Cité (Catholiques)	1,165.93	1,452.50	Wakefield Nord	78.18 59.00
Hull Cité (Protestants)	205.31	182.82		
Low	292.55	79.94		
Low diss.	65.65	55.38		
Low Sud	81.39	58.14		
Maniwaki pour 1912	3,000.00			
Maniwaki	441.88	203.07		
Maniwaki diss.	81.09	58.58		
Masham	257.22	109.84		

(Suite à la deuxième page.)

"LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle Wright et Pontiac.
Seul journal imprimé et publié à Hull.
ABONNEMENTS, PAR AN
Canada — — — — \$1.00
Etranger — — — — 1.50
La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.
TARIF DES ANNONCES.
Annonce par ligne — — — 10c (mesure agate.)
Tarif spécial pour annonces à long terme
La Compagnie de Publication "Le Spectateur" (incorporée)
Phone 5880. Hull, P. Q., Canada

Hull, Jeudi, 9 Mai 1912.

Répondez, M. Gravelle !

(Suite de la 1ère page.)

N'est-il pas vrai que vous avez en 1897 approuvé le paiement immédiat de plus de \$1,500,000.00 de subventions chemin de fer qui ne deviennent dues que dans 40 ou 50 ans ?

N'est-il pas vrai que vous approuvez MM. Monk, Pelletier et Nantel d'avoir refusé de reconnaître leurs droits aux catholiques du Keewatin ?

N'est-il pas vrai que vous approuvez le gouvernement Borden d'avoir référé aux tribunaux la question de "Ne temere" ?

N'est pas vrai que vous approuvez la politique naxal du gouvernement Borden ?

M. Lavergne a-t-il dit vrai lorsqu'il a déclaré à la Chambre que : "M. L. P. Pelletier ne mérite pas de confiance parce qu'il est un changeux" ?

Vos amis, conservateurs ou nationalistes, ont-ils oui ou non, dit vrai lorsqu'ils ont accusé Jean Prévost d'avoir dilapidé le domaine minier, d'avoir blagué les colons et les apôtres de la colonisation, d'avoir tué l'immigration belge, d'avoir déprécié notre province, d'avoir insulté l'abbé Arts et d'avoir violé son serment de discrétion ?

N'est-il pas vrai que votre chef a, le 25 mars dernier, déclaré que la province n'avait pas à subventionner la construction du chemin de fer de la baie James ?

Si M. Tellier était premier ministre fermerait-il, oui ou non, les écoles techniques et l'Ecole des hautes études que le gouvernement Gouin a réussi à établir ?

N'est-il pas vrai que le coût de la prison de Montréal n'est payable que par le seul district de Montréal ?

Voyons, Monsieur Gravelle, ayez au moins le courage de répondre à une de ces questions, car après le 15 mai, ce sera trop tard pour nous de vous rejoindre, et pour vous de nous répondre, car nous ne faisons pas de politique, ni dans votre salle de pool, ni dans la buvette de l'hôtel Bank.

La Guérison de Shiloh
Arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts

Liste des octrois scolaires payes dans le comté de Wright

(Suite de la première page.)

	1910-11	1904-05	TOTAL:
Ste. Rose de Lima	20.00	20.00	Année 1908-09 \$16,246.94
La Pêche	40.00	40.00	Année 1909-10 22,829.41
Deschênes village	100.00		Année 1910-11 29,636.50
Point Comfort	50.00		Année 1911-12 31,246.75
Baskatong		40.00	\$99,859.58
Luskville		33.64	

COLONISATION

1903-1904

CANTON KENSINGTON

Chemin allant à la ferme de la rivière Joseph sur les lots 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 et 46 des Rangs 3, 4 et 5	\$250.00
Chemin de la ferme de la rivière Joseph jusqu'au Rang 9	300.00
Pont de la rivière Joseph	300.00
Route Gilmour partie traversant le Rang 10 du Canton Templeton sur le lot No. 2	191.00
Chemin reliant la rivière du Lièvre à la rivière Gatineau partie traversant le Canton de Blake depuis le Rang 2 jusqu'au Rang 8	300.00
Chemin du petit lac Poisson Blanc partie sur les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, du Canton de Hincks et les lots Nos. 1, 2, 3, 4, & 5, du Rang 4 du Canton de Northfield	300.00
Chemin de front appelé chemin de la Mer Bleue sur les lots Nos. 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, & 48 entre les Rangs 4 & 6 du Canton de Wright	200.00
Route entre les lots 18 & 19 du Rang 5 du Canton de Northfield et son prolongement dans le Rang 10 du Canton Blake jusqu'au chemin du lac 31 milles appelé aussi lac du Commissaire	299.00
Reparation du chemin conduisant au pont métallique de la rivière Gatineau à Kazubazua partie s'étendant sur les Rangs 11, 10 & 9 du Canton Aylwin	40.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Désert à Maniwaki (Subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Aide à la construction du chemin arrivant au pont métallique sur la rivière Gatineau à Bouchette	400.00
Total: dépensé dans le comté d'Ottawa: \$38,294.08	

1904-1905

Aide à la construction d'un pont sur la rivière Gatineau près de Iroside (subside de \$300.00 par année pendant 7 ans)	\$300.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Kazubazua (subside de \$500.00 par année pendant 6 ans)	500.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Bouchette (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Désert à Maniwaki (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Confection du chemin allant à la ferme Joseph sur les lots Nos. 34 à 48 du Rang 4 dans le Canton de Kensington	149.00
Route du Canton de Blake partie traversant le Rang 3 sur le lot 23	50 50
Route sur le lot 21 des Rangs 12, & 13 appelé Chemin Ramsay dans le Canton Eardley	75.00
Chemin traversant le Rang 7 sur les lots 45, 46, 47, & 48, le rang 8 sur les lots 49 & 48 dans le Canton de Kensington et pont sur le ruisseau du Lac Long	100.00
Confection à l'entreprise d'un pont sur le lot 39 du Rang 4 du Canton Lytton	100.00
Chemin sur le lot 9 du Rang B. et les lots 16 & 17 des Rangs 1 & 2 du chemin Canton d'Aumond	100 00
Chemin de la partie Française du Canton de Masham partie situé sur les lots 17, 18, & 19 du Rang 3	75.00
Chemin de la partie anglaise du Canton de Masham partie situé sur les lots Nos. 17, 18, 19, & 20 du Rang 10 et les lots Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, & 16 du Canton de Low appelé Chemin Joynt	70.00
Total: Comté d'Ottawa \$43,337.13	

1905-1906

Aide à la Construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Kazubazua (subside de \$500.00 par année pendant 6 ans)	\$500.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Bouchette (subside de \$400.00 par année pendant 6 ans)	400.00
Route du Canton Blake partie située depuis le lac Poisson Blanc jusqu'au lac 31 milles	250.00
Route du Canton Blake partie traversant les Rangs 4, 5, 6, & 7, du Canton Blake	200.00
Chemin entre Danford Lake et la gare de Kazubazua partie situé sur les lots 16, 17 des Rangs 8 & 9 du Canton Aylwin	45.00
Chemin depuis le lot 9 du Rang jusqu'au lot 21 du Rang A dans le Canton Masham	25.00

Chemin dit de Baskatong depuis le lot 55 du Rang 4, Canton Aumond jusqu'au lot 7 du Rang 4 Canton Sicotte	150.00
Réparation du pont de la rivière Picanock situé sur le lot 48 du rang 10 du Canton Aylwin	60.00
Total: Comté d'Ottawa \$23,848.41	

1906-1907

Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Kazubazua (subside de \$500.00 par année pendant 6 ans)	\$500.00
Cinquième versement	500.00
Sixième versement	500.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Bouchette (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Désert à Maniwaki (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Chemin de Baskatong depuis le lot 55 du Rang 4 du Canton Aumond jusqu'au lot 7 du Rang 4 du Canton Sicotte	100.00
Route Kensington-Bouthillier traversant les rangs 7, 8, & 9 du Canton Kensington sur les lots 45, 46, & 47	200.00
Route depuis le Rang 2 jusqu'au Rang 4 du Canton Blake	200.00
Route sur les lots 19 & 20 du Rang 5 Canton Northfield du lac Poisson Blanc du lac 31 milles	200.00
Réparations des coulées, des piliers, du pavé et des lambourdes de trois ponts dans le Canton Wright savoir du ruisseau de la Mer Bleue sur le lot 45 rang 5 de la rivière Picanock sur le lot 22 du rang 4 et et du ruisseau Brock entre les lots 29 & 30 du rang 6	150.00
Total: comté d'Ottawa, \$21,132.62	

1907-1908

Aide à la construction d'un pont sur la rivière Gatineau près de Iroside (subside de \$300.00 par année pendant 7 ans)	\$300.00
Quatrième année	300.00
Cinquième et dernière année	300.00
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Gatineau à Bouchette (subside de \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Cinquième année	400.00
Aide à la construction d'un pont sur la rivière Désert à Maniwaki (subside \$400.00 par année pendant 5 ans)	400.00
Confection d'un pont sur le ruisseau du lac Sainte Marie sur le lot 34 entre les rangs 4 & 5 du Canton de Hincks	327.34
Chemin Baskatong sur les lots 56, 57, & 58 du Rang 4 Canton Aumond et sur les lots 4, 5, & 6 du Rang 4 du Canton Sicotte	75.00
Chemin de la rivière Joseph sur les lots 45 & 46 du rang 6 & sur les lots 46, 47, 48, & 49 des Rangs 7 & 8 du Canton Kensington	400.00
Route sur le lot 19 du Rang 5 du Canton Northfield conduisant du lac Poisson Blanc au lac 31 milles	150.00
Chemin sur les lots 52, 53, & 54 des rangs 1 & 2 du Canton Masham	300.00
Confection d'un pont en bois sur la rivière Désert sur le lot 62 du rang 4 du Canton Égan au village de Montcerf	400.00
Chemin à l'Est de la rivière Gatineau sur le lot 2 du rang 5 du Canton Wakefield	200.00
Chemin de la rivière Joseph sur les lots 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45 du Rang 3 et les lots 45, 46, 47 du Rang 4 du Canton Kensington	100.00
Confection du pont Brunet à l'embouchure de la rivière Joseph sur le lot 28 du Canton Aumond	100.00
Travaux de minage d'un rocher sur le lot 23 du rang 5 du Canton Wright dans le chemin longeant le rapide de la rivière Picanock	200.00
Construction d'un pont en bois sur la rivière Gatineau à l'endroit appelé Rapide du Calumet et reliant les Cantons Wright et Northfield accompte	1,000.00
Total: Comté d'Ottawa \$20,658.39	

1908-1909

Pont sur la rivière Gatineau à Iroside Octroi de \$300.00 par année pendant 7 ans	300.00
Pont sur la rivière Désert à Maniwaki Octroi de \$400.00 par année pendant 5 ans	400.00
Chemin de front sur le Rang 2 lots 27, 28, 29, 30, 31, 32, & 33, du Canton de Low	500.00
Route sur les lots 45 46 47 du Rang sur les lots 45 & 46 du Rang 7 du Canton Kensington	200.00
Route sur les lots 8 & 9 entre 10 & 11 rang de Templeton	225.25
Route entre les lots 6 & 11 sur le rang 1 du Canton Templeton	142.00
Chemin de front sur les lots 52 53 & 54 du 1 rang du Canton Masham	97.50
Route sur le lot 31 rang 5 et sur le lot du Rang 4 Canton Hincks	49.75
Route et chemin de front sur les lots 18, 19, & 20 du rang 4 Canton Northfield	200.00
Pont sur la crique de la Barbué lot 16 Rang 5 du Canton Northfield	200.00
Reparation des Abords du pont sur la rivière Gatineau entre Bouchette et Cameron sur le 13 de Cameron	187.99
Route sur les lots 31 & 32 du Rang 4 du Canton Bouchette allant de la station au Village de St Gabriel de Bouchette	400.00

(Suite à la cinquième page.)

DEFI

Une personne, dont nous ne pouvons pour le moment dévoiler le nom, offre de parier \$5,000 que le gouvernement Gouin va être maintenu au pouvoir, le 15 mai prochain.

Cette personne acceptera des paris pour n'importe quelle somme de \$100 à \$5,000.

La gant est jeté, qui le relèvera?

Aucun amateur ne s'est encore présenté. MM. les conservateurs auraient-ils peur?

Quoi qu'il en soit, nous tenons à les informer que l'argent a été déposé et que les personnes torques ou nationalistes, qui voudraient parier sur les élections, n'auront qu'à se présenter pour voir de suite leur désir exaucé.

A BATONS ROMPUS

Encore six jours, et M. Joseph Gravelle, candidat tory dans notre comté pourra retourner à sa salle de pool et à la buvette de l'hôtel Bank.

Le jour de la votation, les électeurs du comté d'Ottawa voteront M. Gravelle d'une longue queue comme jamais aucun candidat tory n'en a reçu deux.

Monsieur Gravelle est un honnête homme, mais cela ne suffit pas pour avoir la préférence d'être député.

Les Archambault, Les Comeau et les Gravelle qui pleurnichaient, l'autonomie dernier, que c'était le devoir des "canavens" de voter pour un des leurs, choisissaient comme candidat, il y a quinze jours, deux messieurs Thomas Ritchie qui ils se déclaraient les chauds partisans.

Honte aux hypocrites!

A peine sept jours nous séparera de la journée qui décidera du sort du gouvernement Gouin et dès ce moment on peut juger, à l'attitude des combattants, du degré de confiance qu'ils ont en l'issue de la lutte.

Nos amis sont partout pleins de confiance; mais ils ne se laissent pas endormir dans une sécurité qui pourrait être dangereuse. Ils sont partout solidement organisés et ils ont avec succès l'éducation des électeurs, tant en assemblées publiques qu'en des réunions plus intimes.

Le "Montreal Star" reconnaît lui-même que Laverigne est battu d'avance sans aucun espoir dans Montmagny! Il ne se gêne pas pour laisser entendre que c'est de la part du jeune Laverigne un suicide volontaire! Le "Star" tient ses renseignements des conservateurs de Québec.

Nous avons déjà protesté contre la mauvaise rédaction des réclames que le gouvernement fédéral adresse aux journaux sur la loi des Rentes Viagères.

Pour favoriser un bon tory — peut-être un nationaliste — le gouvernement a confié à un ignorant la rédaction de ces articles qui auparavant, étaient bien écrits.

Cette littérature est maintenant pitoyable. Voici, par exemple, comment débute un article qu'on nous demande d'insérer.

"Pour faire fortune à tout hasard et cela aussi vite que possible, semble aujourd'hui le but que la plupart des hommes mettent toute leur énergie à s'efforcer d'atteindre."

Le gouvernement devrait surveiller avec plus de soin la manière dont ses favoris écrivent le français.

Avis au Dr. Archambault, cet infatigable champion d'i de notre langue, grand administrateur de la nouvelle administration.

Depuis les élections générales de la province de Québec, le 8 juin 1908, vingt-et-une élections partielles ont eu lieu et toutes ont été favorables aux libéraux.

C'est un record pour le gouvernement Gouin, record auquel le gouvernement Borden ne peut déjà plus prétendre, puisque, cinq mois seulement après sa victoire du 21 septembre, il perdit la seule élection de Renfrew-Sud où il ait eu l'occasion de faire la lutte contre le parti libéral.

La campagne électorale se poursuit avec calme dans toute la province. Le succès du gouvernement Gouin ne fait sans doute, pour personne, les conservateurs ont peu d'enthousiasme. C'est surtout la même chose que chez nous. Les tories ont mis des candidats de paille.

Nos populations riveraines ont beaucoup à souffrir, cette année, de l'inondation.

Le gouvernement Borden a négligé, de dégager, comme son prédécesseur, le fleuve par le travail de ses brise-glaces. On peut maintenant apprécier les services qu'il rend au pays.

"Méfiez-vous des bleus!" disait Bourassa, avant son départ. J'te crois!!

Il est amusant de voir avec quelle ferveur le "Devoir", pour mieux prouver son indépendance, invente contre le gouvernement Gouin les plus sottises chinoïseries.

Le Maître est en fuite, mais Jean Pisse-Nanan Dumont est là.

Un sage quelconque a dit: quand je me regarde, je suis peu de chose, mais quand je me compare, je me trouve meilleur.

Ceux qui dirigent aujourd'hui le parti libéral, s'ils se regardent peuvent bien se dire qu'ils ne sont que de modestes ouvriers, mais qui travaillent cependant avec courage, avec énergie et honnêtement à l'é-

dification de la grandeur et de l'expansion nationales.

Ils peuvent se dire que malgré les injures dont on les abreuve, malgré les calomnies dont on veut souiller leurs noms, malgré les attaques déloyales auxquelles ils sont en butte, ils ont été honnêtes et probes, ils peuvent marcher le front haut, et devant leurs concitoyens et devant leurs insulteurs, mais si nous nous comparons, nous aussi nous nous sentons meilleurs.

MM. Monk Pelletier et Nantel, ces trois mousquetaires de la fourberie, prêtent main forte à M. Tellier.

Monk est le mousquetaire cauteleux, insinuant, hypocrite, qui cache sous ses airs de patriote, et ses soupirs de faux patriote, une gourmandise extrême pour les faveurs du pouvoir et une indifférence absolue pour les principes les plus assidûment prêchés.

On nous assure que M. Tellier est furieux parce que Bourassa a recommandé aux électeurs de se méfier des bleus et de leurs promesses.

Et où est allé ce bel enthousiasme pour les idées prêchées par Bourassa et son groupe?

Qu'est-ce que de ces grandes tentatives qui devraient régénérer notre province d'abord, et le pays tout entier?

Qui sont devenus les orateurs qui criaient à toutes les baïsses la haine des partis politiques et l'indépendance farouche vis-à-vis les hommes de pouvoir?

Que reste-t-il de ce frémissement des masses populaires et des associations de jeunes gens chaque fois que paraissait le chef nationaliste?

Tout cela n'est plus, non par la faute du peuple, ni par la faute de la jeunesse, ni par la faute des idées, dont quelques unes étaient généreuses, mais par la faute des chefs conservateurs-nationalistes eux-mêmes qui ont lâchement abandonné leurs confiants disciples à l'étrier pour satisfaire leurs appetits de pouvoir et de jouissance.

C'est pour cela que dans la campagne actuelle, les conservateurs-nationalistes ne montrent aucune énergie et qu'on ne les voit nulle part, ni dans la presse ni sur les hustings, accomplir ces exploits qui les rendaient fameux même dans la défaite.

Ils imaginent à la fois d'entraînements et d'idéal. M. Tellier est la personnification de l'homme content de soi-même et dont l'horizon politique est borné aux exigences de parti, sans souci de l'intérêt public.

Il compte sur le comant qui vient d'Ottawa pour atterrir à Québec. Il ne s'aperçoit pas que le vent a changé depuis septembre dernier, et qu'il a la main trop débile nous tenir le gouvernail.

Ce qui surprend l'observateur dans la présente campagne électorale, c'est l'absence d'entraînement de la part des chefs conservateurs-nationalistes et la mollesse des coups qu'ils portent contre le gouvernement.

Dans le district de Québec, cette attitude de l'opposition est d'autant plus remarquable que, dans les élections antérieures, la presse et les orateurs conservateurs-nationalistes faisaient feu et flamme contre les libéraux.

Souvenez vous des élections provinciales de juin 1908, et comparez l'activité des oppositionnistes de ce temps-là avec la nonchalance de ceux d'aujourd'hui. Le contraste est frappant.

Il existait alors, parmi les jeunes gens surtout, un enthousiasme exubérant qui se manifestait par les articles enflammés de la presse nationaliste, par les dénonciations passionnées de la presse conservatrice, par des assemblées déliantes au cours desquelles les orateurs jetaient leur mépris à la face des gouvernants et promettaient au peuple de le débarrasser des chaînes qui entravaient son essor vers le progrès et la liberté.

Cette fois-ci, nos adversaires se contentent de dire qu'étant au pouvoir à Ottawa, il vaudrait mieux qu'il le soient aussi à Québec.

J'te cre! Oui, pour ces bons Castors, cela ferait deux crèches au lieu d'une.

Les bleus et les chemins ruraux

Au lieu de laisser aux municipalités pour leurs chemins, l'autonomie qu'il réclame pour elles sur tout le reste, M. Tellier le chef putatif des bleus, voudrait que, sans les consulter, le gouvernement provincial se charge de la confection, aux frais de la province, d'un réseau de routes nationales dans chaque comté.

Sir Lomer Gouin limite ses engagements à un total de \$10,000,000. M. Tellier, lui, n'a pas même l'air de se donner de l'importance des sommes dont son plan entraîne la dépense.

Ce qui semble avoir hypnotisé M. Tellier c'est le spectacle de ses belles routes d'Europe, construites et soigneusement entretenues par l'Etat et qui desservent des territoires peuplés de 500 à 600 habitants au mille carré, tandis que, en dehors de nos grandes villes, nous n'avons guère, dans la province de Québec, qu'une population de 20 à 25 habitants au mille carré.

La "Gazette" avait excellemment relevé cette utopie dans un récent article — avant qu'il fut question d'élections — que nous avons noté en son temps.

Mais, à part ce côté extravagant du plan de M. Tellier, ce plan blesse profondément le sentiment populaire de nos campagnes, où l'on ne pourra comprendre pourquoi on améliorerait certains chemins aux frais de la province, tant fois que les autres restent à la charge des propriétaires riverains, surtout comme cette classification serait faite par le gouvernement, sans prendre l'avis des municipalités.

La politique de M. Tellier est donc, à la fois, extravagante et mesquine. Extravagante parce qu'elle embarquerait la

AGÉ DE 70 ANS ET BIEN PORTANT

GRACE AUX GIN PILLS (Pillules de Genièvre)
61 AVE. MADISON, TORONTO.
7 AVRIL, 1911.

"Durant les deux dernières années j'ai souffert du mal de reins — je ressentais parfois de vives douleurs dans le dos, et j'avais les pieds, les chevilles et les jambes si enflés que ce n'était qu'avec de grande difficultés que je marchais dans la maison, même en pantoufles. Je suis heureux de vous dire que depuis que j'ai pris des GIN PILLS, je ne ressens plus de douleurs, l'enflure a diminué et j'ai pu reprendre mes chaussures ordinaires, chose que je n'avais pu faire depuis près de deux ans."

Je suis âgé de soixante-dix ans, et j'en suis à ma sixième boîte de GIN PILLS.
E. A. SCADDING.

Les vieillards qui ont souvent mal dans le dos — qui souffrent du rhumatisme ou d'affections des reins ou de la vessie — trouveront du soulagement dans les GIN PILLS. Chaque boîte est garantie et l'argent est remis si vous n'obtenez pas satisfaction. 50c la boîte, 6 pour \$2.50 — échantillons donnés gratis. Ecrivez à la National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Dept. Q., Toronto.

province dans une entreprise trop onéreuse pour ses moyens actuels. Mesquine parce qu'elle favoriserait un petit nombre de cultivateurs aux dépens de milliers d'autres qui n'en tireraient aucun profit.

La politique du gouvernement de Sir Lomer Gouin est large, généreuse, et favorise tout le monde également, elle pénètre indifféremment dans toutes les concessions, elle permet d'améliorer le chemin du petit comme du grand propriétaire, de celui qui demeure dans une concession éloignée, comme de celui qui a la bonne fortune d'habiter sur une route plus fréquentée.

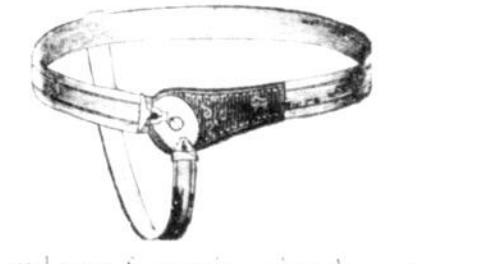
La politique de M. Tellier est autocratique et d'exception; celle de Sir Lomer Gouin est démocratique, autonome et distribue également ses bienfaits à tous.

M. Tellier veut se passer du concours des municipalités, c'est aux municipalités que Sir Lomer Gouin s'adresse et qu'il confie l'exécution de son programme.

Encore cette fois-ci, encore sur ce point, la politique de M. Tellier est visionnaire et irréalisable, tandis que celle de Sir Lomer Gouin est de réalisation facile, pratique et de bon sens.

Rupture, Hernie

Bandages élastiques



Bandages français, simples et doubles. Satisfaction garantie. Discretion absolue.

Prix - \$1.00 à \$3.50

A. R. FARLEY, Pharmacien.
121 rue Albert, Hull, Qué.

Ouvriers, Hommes salaries, Hommes en moyens

Lisez ceci attentivement.

Quand nos prix sont bas, c'est le temps de venir voir nos habits et pardessus de printemps. Nous avons reçu un stock considérable dans les patrons les plus nouveaux, à des prix tellement bas que nous défions toute compétition.

J. B. PHARAND, jr.,
Angle des rues Principale et Duc, - HULL.
(en face du bureau de la Cie. Electrique de Hull.)

Vente de Pianos

La liste suivante comprend des pianos qui ont en un peu d'usage ou des pianos d'occasion qui ont été échangés pour de nouveaux pianos ou des pianos automatiques et comme nous avons besoin d'espace pour notre nouvel assortiment nous les offrons à des prix exceptionnellement bas et à des conditions très avantageuses. Ces pianos ont été remis à neuf et nous les garantissons en parfait ordre. Nos conditions recevront votre approbation.

Un piano carré Hall, boîte en bois de rose, sept octaves, bonne tonalité et splendide apparence \$50.00

Un piano carré Herbert, bon piano pour les commençants, verni à neuf et bien accordé - \$40.00

Un piano carré Haines, bois de rose, coins ronds, bonne tonalité, en bon ordre - - - - - \$75.00

Un piano carré Hood, bon piano pour pratiquer, en parfaite condition - - - - - \$65.00

Un piano carré McCammon, bois de rose, apparence splendide, bon piano pour les commençants - - - - - \$90.00

Un piano carré Knabe, boîte en bois de rose solide, les quatre coins ronds, pattes sculptées. Premier prix \$1.000 pour - - - - - \$200.00

Un piano Upright Herbert, grandeur Cottage, pour commençant - - - - - \$95.00

Un piano Upright Williams, un beau piano en noyer - - - - - \$225.00

Un piano Upright New Combe, boîte en noyer, condition parfaite, riche tonalité, vendu à \$500.00 pour - - - - - \$275.00

Un piano Upright Willis, grand cabinet, boîte en noyer, en usage pour trois mois seulement. Rég. \$350.00 pour - - - - - \$290.00

Un piano Willis, Louis XV, boîte acajou, aussi bon que s'il était neuf, six mois d'usage seulement. Régulier \$400.00. Prix spécial - - - - - \$300.00

WILLIS & Co.,

LIMITED

201 rue Sparks, - OTTAWA.

A nos abonnés

Un certain nombre de nos amis ont répondu avec empressement à notre appel pour le versement du prix de leur abonnement.

Nous les en remercions de tout cœur.

Nos lecteurs le savent, nous n'avons pas, malgré notre rude labeur, les moyens de payer des agents pour parcourir le pays et prendre des abonnements en donnant force primes.

Nous devons compter à peu près uniquement sur la bonne volonté d'amis dévoués.

Il nous semble qu'un bon nombre de nos fervents lecteurs pourraient nous trouver, sans grand travail, un ou deux nouveaux abonnés chaque année.

Si tous ceux qui trouvent que "Le Spectateur" mérite d'être encouragé nous apporteraient ainsi leur généreux et précieux concours, dans quelques mois; nous aurions considérablement augmenté notre circulation.

D'avance, nous disons à tous,

LISEZ BIEN

Ceux qui reçoivent des journaux doivent savoir qu'il leur faut en payer l'abonnement.

Nous comprenons qu'un abonné puisse, par oubli, retarder de payer; mais lorsque le compte lui est envoyé deux ou trois fois, il est impardonnable, sinon malhonnête, de ne pas le solder. La loi est d'ailleurs très claire sur ce point et nous allons nous en servir.

Nous allons donner instruction à nos avocats de prendre des procédures contre les retardataires. Lorsque la Compagnie actuelle a acheté "Le Spectateur", avis a été donné qu'à l'avenir, l'abonnement serait payable d'avance.

Pensez-y sérieusement et la main à la poche, s'il vous plaît.

AVIS

DEPARTEMENT DES TERRES ET FORETS SERVICES HYDRAULIQUES

La mise aux enchères de diverses forces hydrauliques annoncée antérieurement comme devant avoir lieu le 14 mai, à la salle des ventes du département, est ajournée par

ordre de l'honorable ministre au 26 juin.

ELZ. MIVILLE DECHENE, Sous-Ministre.

PACIFIQUE CANADIEN

Exposition de Chevaux à Montréal

DU 7 AU 11 MAI

Billet bons pour départ le 8 mai, jusqu'au 13 mai inclusivement.

Billet \$3.85

donne droit d'admission à l'exposition.

Ligne de Maniwaki

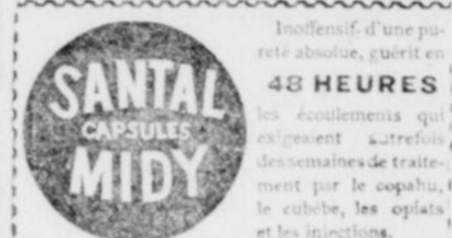
Le service circule maintenant. Départ d'Ottawa, 4.30 p. m. arrive à Kananaskis à 7.50 p. m. Départ d'Ottawa 5.30, arrive à Maniwaki à 9.30 p. m. Les trains locaux feront le trajet de Kananaskis, quittant cet endroit à 6.30, a. m. et arrivant à Ottawa à 8.45 a. m. et de Maniwaki à 2.35 p. m., arrivant à Ottawa à 6.30 p. m.

Des trains tous les jours, dimanche excepté, arrivant et quittant la gare de la rue Broad.

Billets pour trains locaux et fin de semaine.

Excursions de fin de semaine Prix réduits.

GEO. DUNCAN, agent général des compagnies maritimes. 42 rue Sparks, Ottawa.



Inoffensif d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copahu, le cubebe, les opiatés et les injections.

RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST.

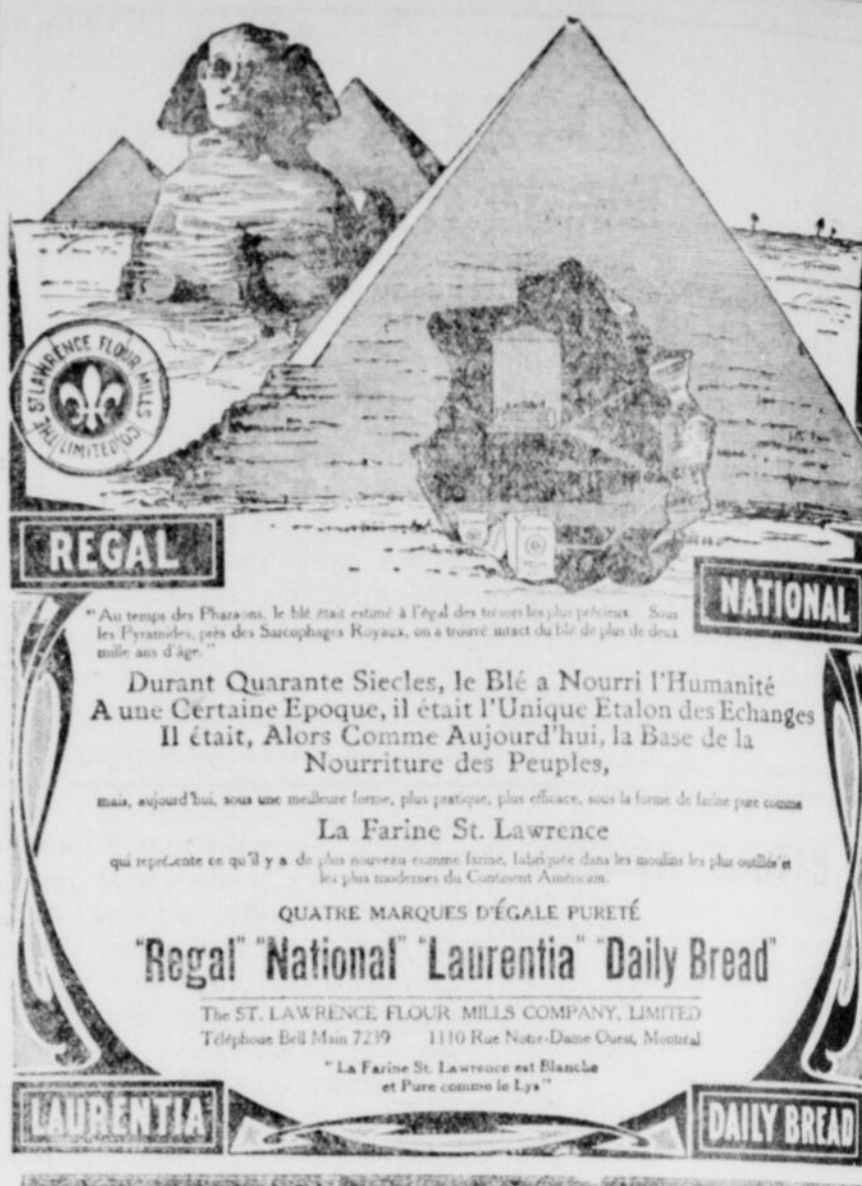
Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre un quart de section de terrain de la Puissance dans le Manitoba, Saskatchewan ou Alberta.

La demande d'entrée pour homestead doit être faite personnellement au bureau de l'agent local ou du sous-agent du district. Néanmoins, une entrée par procuration peut être faite dans certaines conditions par le père, mère, fils, fille, frère ou sœur du futur colon.

DEVOIRS.—Une résidence de six mois et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une terre lui appartenant, d'au moins 80 acres, et occupée par lui-même ou par son père, mère, fils, fille, frère ou sœur.

Dans certains districts le colon en règle peut retenir un quart de section à côté de son homestead. Prix, \$3 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six



"Au temps des Pharaons, le blé était estimé à l'égal des trésors les plus précieux. Sous les Pyramides, près des Sarcophages Royaux, on a trouvé intact du blé de plus de deux mille ans d'âge."

Durant Quarante Siècles, le Blé a Nourri l'Humanité A une Certaine Epoque, il était l'Unique Etalon des Echanges Il était, Alors Comme Aujourd'hui, la Base de la Nourriture des Peuples,

mais, aujourd'hui, sous une meilleure forme, plus pratique, plus efficace, sous la forme de farine pure comme

La Farine St. Lawrence qui représente ce qu'il y a de plus nouveau comme farine, blutée dans les moulins les plus modernes et les plus modernes du Continent Américain.

QUATRE MARQUES D'EGALE PURETÉ "Regal" "National" "Laurentia" "Daily Bread"

The ST. LAWRENCE FLOUR MILLS COMPANY, LIMITED
Téléphone Bell Main 7299 1110 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal
"La Farine St. Lawrence est Blanche et Pure comme le Lys"

mois dans chacun des six ans de la date de l'entrée du colon, comprenant le temps requis pour gagner un homestead et cultiver 50 acres en plus. Un colon qui aurait forfait ses droits de colon et ne peuvent obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, \$3 l'acre. DEVOIRS.—Une résidence de six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$800.

W. W. CORY, Sous-ministre de l'Intérieur N.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Exposition de Chevaux à Montréal

DU 7 AU 11 MAI

Le prix \$3.85, donne droit à un billet d'admission à l'exposition. Les billets sont bons pour départ mercredi le 8 mai. Ces billets sont bons pour retour lundi le 13 mai, 1912.

Les billets d'excursion de fin de semaine sont maintenant en vente.

P. M. BUTTLER,

Agent des passagers Edifice Russell. Agent des compagnies Maritimes.

Canadian Northern Steamships Limited

LA LIGNE ROYALE

DEPARTS D'ETE

Des steamers les plus rapides entre le Canada et l'Angleterre.

Autels avec accessoires sur tous nos bateaux pour la célébration de la Sainte-Messe

DEPARTS DE HALIFAX

1 Mai ... Royal George

DEPARTS DE MONTREAL

15 Mai ... Royal Edward

29 Mai ... Royal George

72 Juin ... Royal Edward

En Angleterre on arrive à Bristol.

Correspondance directe pour Londres et pour Paris.

S. J. MONTGOMERY,

34 rue Sparks, Bloc Russell. Phone 3544. Ottawa.

BOVEZ LA BIÈRE FOX-HEAD



Ne Laissez Pas Les Reparations Ruiner Vos Profits

Soit qu'elles ne représentent que des dépenses actuelles d'argent, ou bien seulement que votre temps et votre travail, les réparations sont également sacrifiées. Lorsque vous faites des améliorations n'importe combien cela coûte peu faites les durer. Alors c'est un réel placement, quelque chose que vous pouvez convertir en argent, si vous vous décidez à vendre votre propriété; et quelque chose qui vous paiera continuellement des dividendes en commodité, en beauté et en confort aussi longtemps que la ferme vous appartiendra.

Les Reparations en Beton Sont Permanentes

Elles durent aussi longtemps que les véritables montagnes elles-mêmes. Elles ne requièrent pas d'experts pour les faire. Dans la plupart des cas, leurs premières dépenses ne sont pas plus élevées que pour les matériaux de qualité inférieure. N'êtes-vous pas intéressé au sujet des réparations permanentes et modernes de la ferme? Ecrivez alors pour le livre qui en dépeint des centaines—

"L'Utilité Du Ciment Pour Le Cultivateur."

Ce n'est pas un catalogue. Chacune de ses 160 belles pages illustrées est intéressante et instructive. Elles disent comment mélanger le béton, comment le planer, ce qu'on peut en faire. Le livre a été imprimé pour être vendu à 50 centimes, mais nous avons un numéro gratis pour vous.

Votre nom et adresse sur une carte postale vous fera parvenir ce livre ABSOLUMENT GRATIS.

Envoyez la carte postale aujourd'hui. Le livre vous parviendra par le retour du courrier. Adressez

CANADA CEMENT CO., Ltd.
Edifice de la Banque Nationale : : : : : Montréal, Que.

ENVOYEZ-MOI VOTRE LIVRE

CANADA CEMENT COMPANY PORTLAND CEMENT MONTREAL

BOVEZ LA BIÈRE FOX-HEAD

BIEN, BIEN!



Voici une Teinture Domes-tique que N'importe Qui peut employer

J'AI TEINT CECI AVEC



Propre et Simple à Employer.

Il est impossible d'employer la MAUVAISE teinture pour les marchandises que l'on a teintes. Toutes les couleurs, de votre pharmacie ou de votre marchand. Livret et Carte d'Explication GRATIS top. The Johnson-Richardson Co., Limited, Montreal, Que.

Notes Locales

La police est à la recherche de certains gamins qui ont fait échouer une piquette au théâtre Odeon en lançant des pétards au beau milieu de la représentation.

Chez J. B. Pharand rue Principale, vous trouverez des pardessus d'hiver, de \$12.00 pour 7.95.

Le Saint Wright croit que l'incendie qui a été tué accidentellement par un convoi de marchandises près de Montréal n'est autre que Villeneuve le fils de la prison de Hull.

N'oubliez pas d'aller voir les pardessus de Caron Frères, \$2.95.

M. A. J. Quinn, d'Ottawa, réclame \$2,000 de dommages pour blessures infligées lors de la collision du train de Waltham avec un convoi de marchandises près de Hull.

La Guérison de Shiloh

Dimanche prochain, 12 courant, sera célébrée la fête de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. Mgr Gauthier, assistera à la grand-messe au trône; le chant sera exécuté par les élèves du collège Notre-Dame.

Chez J. B. Pharand, jr., rue Principale, vous trouverez des pardessus pesants, de \$12.00, pour \$7.95.

Un certain nombre de paroissiens ont pris la bonne habitude d'offrir chaque année, un ou plusieurs prix pour récompenser le travail de nos écoliers; ceux qui cette année se proposent de leur faire la même faveur, sont priés de s'entendre de bonne heure avec le Rév. Frère Directeur du Collège Notre-Dame ou la Révé. Sœur Supérieure de l'Académie Sainte-Marie et ce, pour faciliter la bonne distribution de ces récompenses.

A VENDRE.— Nous vendons du blé moulu, de l'avoine, de la moutée, du sucre, de la mélasse et des grains de toutes sortes. Ecrivez pour des échantillons et nos prix. The

Lawrence Milling Co., 89 rue George, Ottawa.

La confirmation aura lieu, cette année, le 27 ou le 28 mai prochain.

Les examens pour les diplômés d'instruction religieuse, auront lieu pour toutes nos écoles, le 20 mai. Cet examen se fera par écrit, sous la surveillance d'un Père et les questions seront les mêmes pour tous les enfants sans distinction.

Il n'y aura pas de première communion avant la fête du Sacré-Cœur.

Les jeunes gens qui ont décidé de se marier après l'école, nous les avisons d'aller donner leurs commandes de vêtements chez Caron Frères dès maintenant afin de donner à ces derniers le temps de les venir avec la recherche et l'élégance que tous désirent pour cet important événement de la vie.

Venez voir les pardessus de J. B. Pharand, rue Principale, Hull.

A portée de toutes les bourses, de \$5.00 à \$25.00.

Le "Tou-day" au bénéfice de l'Hôpital de Hull, aura lieu le 18 mai. Les organisateurs ont eu une heureuse idée, en choisissant la même date que nos voisins de l'autre côté de la rivière. Loin de se gêner, leurs organisations ne pourront que se renforcer mutuellement.

Eugene Charlebois a ouvert un magasin de chaussures au No. 88 rue Wellington, en face du magasin de P. Benoit, marchand de ferronnerie assortiment complet dans les derniers genres, il invite son ancienne clientèle à lui rendre une visite, Eugène Charlebois, 88, rue Wellington, Hull.

La maison Caron Frères a une ouverture de modes à peu près vers la même époque, afin de donner à tous, une chance d'acquiescer les plus grandes nouveautés en fait d'épous à robes et patrons des grandes villes d'Europe et de

la métropole américaine. Les visiteurs chez Caron Frères verront des marchandises qu'ils ne pourraient trouver ailleurs.

POUR CADEAU

Achetez une belle chappe en laine valant \$2.50 pour \$2.00. Encore 50 pardessus en tweed nouveau, valant \$12 et \$15 pour \$7.50. Chapeaux en feutre mou, dernières nuances de brun, gris foncé, valant \$2.50 pour \$1.50.

chez J. B. PHARAND

EMILE CARRIERE, marchand de chaussures, l'ami de tout le monde, vous invite chez lui. Les portes sont ouvertes pour toute la population de Hull et ses prix sont à la portée de toutes les bourses. inutile de mentionner les prix. Emile Carrière vend bon marché à tout le monde. Son magasin est à l'angle des rues Almo et St-Cuthbert. Notre jeune concito en compte aussi sur le patronage de ses amis d'Ottawa.

PATISSERIES

Un nouveau commerce qui aura succès dans Hull.

M. Pêchevin Thibault tient, rue Principale, en face du bureau de Poste, un commerce pâtisseries qui depuis longtemps était devenu une utilité pour le public.

A ce magasin, le public trouvera des pâtisseries de toutes sortes et de choix, détaillées à la douzaine, à l'unité ou à la livre. Nous recommandons tout particulièrement nos tartes citées au tour. Elles sont délicieuses.

Inutile de confectionner des gâteaux, tartes, etc., à domicile quand vous pouvez acheter ces bonbons de la table à très bas prix à notre magasin.

Commencez livrées dans toutes les parties de la ville.

Magasin de détail, rue Principale, Boulangerie, rue Philomon, Téléphone 948.

AGUSTIN THIBAULT, Propriétaire.

LA COLONISATION

(Suite de la deuxième page)

Pont sur la rivière McGrey, près de la rivière Désert sur le lot 16 du rang 3 Egan	400.00
Chemin de front à partir du lot 60 jusqu'au lot 78 du Rang B, Canton Egan	97.11
Route sur le canton des 1 & 2 rangs sur les 41 & 42 au rang 1 longeant la rivière Gatineau sur les lots 42 & 43 du Rang B, et allant vers le nord	100.00
Chemin de front des rangs 1 & 2 du Canton Egan	98.71
Route dans les Cantons Kensington, Bouthillier et Robertson	1,600.00
Route entre les lots 15 & 16 rang 7 de Wright	199.01
Route entre les lots 15 et 16 du Rang 4 Cameron et entre les lots 42 & 43 du même Canton	200.00
Route sur les lots 39, 40, 41, 42, 43, 44, du rang 3 et sur les lots 14, 15, & 16 du rang de Kensington	143.80
Chemin entre les lots 44 & 45 du rang 5 de Ammond	100.00
Pont sur le ruisseau Celles entre les lots 56 & 57 rang B, Canton Ammond	200.00
Route sur le lot 23 dans les rang 2 & 3 du Canton Kensington	\$ 50.00
Chemin de front sur les lots 1, 2, 3, et 4 du 3 rang sur les lots 3 & 4, 5, 6, du 1 rang de Masham	235.07

Réparation de divers chemin et ponceaux dans le Canton de Wright	600.00
Chemin de front sur les lots 33, 34, 35, 36 dans les 10 & 11 rangs du Canton de Low	220.00
Route entre les lots 38 39 du 3 rang du Low	150.00
Route partant du lot 16 dans le rang 7 de Bouchette et traversant les lots 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, & 24 du 9 rang du même Canton	399.25
Route entre les lots 11 & 12 rang 6 Bouthillier et passant entre les lots 14 & 15 rang 8	197.37
Route entre les lots 20 & 36 des 11 & 12 rang de Low	200.00
Chemin de front sur les lots 48, 49, 50, & 51 du 3 rang Low	100.00
Route entre les lots 22 & 46 du rang 10 Low	200.00
Route à travers les rangs 10 & 11, 12 du Canton Bouthillier et les rangs 8, 9, 10, & 11, de Kensington	200.00
Ferronnerie pour le pont sur la rivière Désert à Montcerf	86.66
Total Comté d'Ottawa	\$25,690.05

1909-1910	
Construction d'un pont sur la rivière Désert sur le lot 43 du 3 rang Egan	1,608.72
Chemin du 4 rang du canton Egan depuis le lot 15 jusqu'au lot 31	2,646.36
Route entre les 17 & 18 du 3 rang du Canton Ammond et entre les lots 15 & 16 du 2 rang	199.84
Route entre les lots Nos 20, 21, & du rang C, Canton de Wright	150.00
Route de Stag Creek à Venosta	150.00
Route entre les lots 34, 35, 36, 32 & 38 du 5 rang du canton Hincks et sur le lot 40 du 6 rang	600.00
Cuemin de front sur les lots 24 & entre les rangs 12 & 13 Canton Eardly	120.00
Chemin de front sur les lots 54, & 55, du 1 rang de Denholm	140.25
Chemin de front sur les lots 4, 5, 6, 7 & 8 entre les rangs 8 & 9 de Templeton Nord	150.00
Route entre les lots 21 & 22 du 2 rang canton Bouchette	200.00
Route traversant les rangs 1 B, C, canton Egan	200.00
Réparation à un pilier du pont sur la rivière Gatineau sur le lot 31 rang 3 canton Northfield	100.00
Chemin de front depuis le lot 29 à 31 du rang 2 Low	100.00
Chemin de front traversant les 14 premiers lots du rang 4 bouthillier et les cinq premiers lots entre les rangs 2 & 3 Robertson	400.00
Réparation aux abords du pont en fer sur la rivière Gatineau à Bouchette dans le Canton Cameron	802.48
Total Comté d'Ottawa	\$22,420.82

1910-1911	
Route entre les lots 36 & 37 rang 6 Low et celle sur le lot 37 du rang 7	\$700.00
Route entre les lot 29 rang 4 Northfield et celle entre les lots 42 & 43 rang 5	149.95
Route entre les lots 27 & 28, 30, 37, 38, & 39 du 10 rang canton Blake	200.00
Parachevement du chemin du rang 4 du canton Egan depuis le lot 15 jusqu'au lot 51	\$2,562.39
Route traversant les lots 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, du rang 9 de West Hull	600.00
Chemin de front sur les lots 4, 5, 6, 7, 8, 9, du rang 9 de Templeton Nord	150.00
Chemin de front sur les lots 20, 30, 31, 32, du rang 5 de Lytton	200.00
Réparation au pont dans la route entre les lots 29, & 30 du rang 2, Northfield	150.00
Chemin de front à partir du lot du rang 3 du canton Northfield au lot 30 rang 2	100.00
Réparation au pont sur le lot 21 rang 6 canton Blake	50.00
Réparation du chemin de front sur les lots 33 & 34 du rang 6 sur les lots 35 & 36 rang 7 sur les lots 35 & 26 rang 8 et les lots 36 & 37 rang 9 de Wright	210.00
Chemin de front à partir du lot 21 rang 8 Blake sur une distance de deux milles vers l'Ouest	199.94
Aide à la construction d'un pont métallique sur la rivière Désert à Maniwaki Octroi de 400.00 par année pendant six ans	400.00
Ouverture du chemin Devlin sur les rangs 7, 8, 9, & 10 du canton Robertson	3,177.53
Total Comté d'Ottawa	\$36,452.72

1911-1912	
Continuation du chemin neuf depuis le pont sur la décharge du lac Ste-Marie allant au 6e rang de Hinks	186.10
Réparation du chemin allant du village de Gracefield au lac Mer Bleue dans le Canton Wright	100.00
Chemin se rendant au lac Castor dans le canton Ammond	200.00
Commencer l'enlèvement du bois sur une route vers le lot No. 5 des rangs 1, 2, 3, 4 et 5 du canton Lytton	300.00
Améliorer la route allant du chemin du 2e rang Kensington au lac Bois Franc	200.00
Pont Bitobi	340.00
Pont Marois	214.02
Opening a new road across lots Nos. 34, 35, 36, 37, 38, 39 of the 5th range of Hincks and lot No. 4 of the 6th range same township	189.00
Pour achèvement du chemin allant de Maniwaki à Montcerf depuis l'église de Montcerf en descendant	140.00
Ouverture d'un chemin allant du pont neuf chez Thomas Clement	50.74
Aide à la construction d'un pont sur la rivière Désert au pied de la Chute Rouge, Canton Lytton	200.00
Continuer la confection du chemin Devlin à travers les cantons Robertson et Ammond	3,795.73
Total Comté d'Ottawa	\$28,753.01

Voilà des chiffres que, ni M. Gravelle, ni ses amis, ne peuvent nier. Ils ont été puisés aux sources officielles et témoignent plus que les discours les plus éloquentes la large part que M. Gendron a faite aux électeurs de son comté.

Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSUMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

25c la bouteille

En vente chez tous les marchands

MAJOR & FORTIER
MAJOR, M.A. FORTIER
BROOKE et CHAUVIN
AVOCATS

Devlin et Ste-Marie
Bureaux de feu le Juge Rochon
J. A. PARENT
AVOCAT

Edgard Laberge
NOTAIRE
ARTHUR DESJARDINS
AVOCAT-RECORDER

LOUIS BERTRAND
NOTAIRE
Auguste Lemieux, C.R.
Avocat pour Ontario et Quebec

DR. J. E. FONTAINE
Le Dr. Antonio Pelletier
Medecine generale

D. CHENE
INGENIEUR CIVIL ET CHIMISTE
HOTEL ALBION
Joseph Fournier, PROPRIETAIRE

HOTEL ST. JAMES, MONTREAL
HOTEL IMPERIAL
OTTAWA HOUSE
Chs. O'Connor, Prop.

HOTEL SAINT-LOUIS, HULL
WINDSOR HOTEL
HOTEL RIENDEAU, MONTREAL

A. ARCHAMBAULT, PLOMBIER
IMPRIMERIE

L'atelier d'imprimerie du "Spectateur"
Nous pouvons executer tous les travaux

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT

Temps durant lequel la chasse et la peche sont permises.

LICENCE DES NON RESIDENTS.

Les personnes non domiciliees dans la province de Quebec, qui veulent y faire la peche ou la chasse, doivent se munir d'une licence dont le coet est etabli comme suit :

POUR LA CHASSE

Les personnes non domiciliees dans la province de Quebec, qui ne sont membres d'aucun club dument constitue en corporation dans la province. \$25.00

Les personnes non domiciliees dans la province, membres actifs d'un club de chasse et de peche legalement organise, qui desiront chasser sur le territoire sous bail du club auquel elles appartiennent ne paieront que. \$10.00

POUR LA PECHE

Toute personne non domiciliee dans la province de Quebec qu'elle soit membre ou non d'un club locataire d'une riviere a saumon, devra payer. \$25.00

pour avoir le droit de pecher la saumon dans la province. Pour les autres especes de poissons, le non resident, s'il ne fait partie d'aucun club dument constitue en corporation, devra payer. \$10.00

au contraire, il est membre actif d'un club dument constitue en corporation, locataire d'un territoire de peche, il devra payer. \$5.00

BLIGATIONS DES LOCATAIRES DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE.

Le president ou le secretaire d'un club de chasse et de peche, devra, a la fin de chaque saison de chasse et de peche, transmettre au Ministere des Pecheries un etat assermenté, donnant le nom et l'adresse de chaque personne qui aura chassé ou pêché sur leur territoire en spécifiant après chaque nom, si cette personne est membre actif du club ou non, l'honoraire payé, etc. Ce rapport devra être fait sur des blancs fournis par le Ministère.

Le club sera tenu responsable de toutes les licences qui seront ou qui auraient dû être émises pour chasser ou pêcher dans les limites de son territoire.

Tout particulier, qu'il soit locataire d'un territoire de chasse et de pêche, ou des droits de pêche dans une rivière à saumon est également obligé de fournir un état assermenté donnant le nom des personnes ayant chassé et pêché dans les limites de son territoire, et de plus est tenu responsable des licences qui seront émises ou qui auraient dû l'être pour y chasser et pêcher.

Afin de faciliter l'émission de ces licences, les inspecteurs de chasse et les secrétaires des clubs pourront, en s'adressant au Ministère de Colonisation, des

Mines et des Pecheries, obtenir un certain nombre de blancs qu'ils pourront remplir eux-mêmes, et émettre sur paiement du prix de la licence qui est invariablement payable d'avance.

PECHE

TEMPS DE PROHIBITION

- 1. Saumon, du 1er juillet au 1er mars. A la ligne, du 15 août au 1er février.
2. Ouananiche, du 1er octobre au 30 novembre.
3. Truite tachetée de ruisseau, de rivière, etc., (salmo fontinalis), du 1er octobre au 30 avril.
4. Grosse truite grise, longue, (touladi salmo confinis) du 15 octobre au 1er décembre.
5. Doré, longueur pas moins de 15 pouces, du 15 avril au 15 mai.
6. Achigan, longueur, pas moins de 9 pouces, du 1er avril au 15 juin.
7. Eperlan, du 1er avril au 30 juin.
8. Poisson blanc, du 10 novembre au 1er décembre.
9. Maskinongé, longueur, pas moins de 24 pouces, du 15 avril au 15 juin.
10. Esturgeon, longueur, pas moins de 36 pouces, du 1er au 30 juin.
11. Anguille, longueur, pas moins de 30 pouces.
Les mailles des filets ne devront pas avoir moins d'un pouce et un huitième.
N.B.—La pêche à la ligne (canne et ligne) seule et autorisée dans les lacs et les rivières sous le contrôle du gouvernement de la province de Québec. Pour toute autre espèce de pêche, il faut un permis.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens En matiere d'abonnement aux journaux

1.—Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.
2.—Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arriérés qu'elle doit sur son abonnement, autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonné est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste.
3.—Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit.
4.—Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser s'accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada, 1906, désigné "Loi des compagnies" il a été délivré, sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, des lettres patentes en date du 13e jour de mars 1912, constituant en corporation Dosithe Chéné, ingénieur et il, Peter Wilson et Hormisdas Peter Dupuis, entrepreneurs, et Ivanhoe Couture, teneur de livres, tous de la cité de Hull, dans la province de Québec, et William John Code, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, avocat, pour les fins suivantes: (a) Eriger et construire des voies ferrées, canaux, bassins de radoub, barrages, éleveurs, quais, jetées, aqueducs, viaducs, ponts, égouts et travaux publics et privés et bâtiments de tous genres; (b) Manufacturer, utiliser, vendre et faire le commerce de ciment, béton, chaux, pierre brique, sable, gravier, goudron, poix et leurs produits secondaires et tout outillage, machinerie et matériaux se rapportant à leur usage; (c) Acquérir par achat, bail ou autrement des terrains, y compris des concessions forestières, mines, minéraux et droits miniers ou intérêt en ces choses, et travailler, exploiter, développer et entretenir ou autrement faire le commerce de leurs produits naturels et produits secondaires manufacturés ou non; (d) Acquérir par achat, bail ou autrement et équiper, entretenir, posséder et exploiter des facilités de transport, soit par terre ou par

eau, et les vendre, arrenter ou autrement en disposer; et acquérir par achat, bail ou autrement, et posséder et exploiter des chutes d'eau, privilèges hydrauliques et droits riverains, et les développer pour produire de l'électricité ou autre force motrice, avec le droit de l'utiliser, arrenter ou autrement en disposer; (e) Manufacturer, acheter, vendre ou autrement faire le commerce d'accessoires pour entrepreneurs, machineries, outillages, appareils et autres matériaux de tous genres employés dans les travaux, matériel et opérations ci-dessus; (f) Faire toutes les choses nécessaires, convenables ou propres à l'accomplissement de toutes les fins ou objets énumérés dans la présente charte ou de nature à les atteindre; (g) Emettre et répartir comme acquittées les parts du capital-actions de la compagnie en paiement de tous services rendus à la compagnie ou de toute propriété, droits, immunités ou autres biens transférés ou acquis par la compagnie. La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs sous le nom de "The International Supply and Construction Company, Limited," avec un capital-actions de cent mille dollars, divisé en 1000 actions de cent dollars chacune, et le principal lieu d'affaires de la dite compagnie sera en la cité de Hull, dans la province de Québec. Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 12e jour de mars 1912.

THOMAS MULVEY, Sous-secrétaire d'Etat.



PUBLIC Notice is hereby given that under the First Part of chapter 79 of the Revised Statute of Canada, 1906, known as "The Companies Act," letters patent have been issued under the Seal of the Secretary of State of Canada, bearing date the 13th day of March, 1912, incorporating Dosithe Chéné, civil engineer, Peter Wilson and Hormisdas Peter Dupuis, contractors, and Ivanhoe Couture, book keeper, all of the City of Hull, in the Province of Quebec, and William John Code, of the City of Ottawa, in the Province of Ontario, barrister-at-law, for the following purposes, viz: (a) To build and construct railways, canals, dry docks, dams, elevators, wharves, piers, aqueducts, viaducts, bridges, sewers and public and private works and buildings of all descriptions; (b) To manufacture, use, sell and deal in cement, concrete, lime, stone, brick, sand, gravel, tar, pitch and by-products thereof, and plant, machinery and material incidental to the use thereof; (c) To acquire by purchase, lease, or otherwise, lands, including timber lands, mines, minerals and mining rights or interest therein, and to work, operate, develop and maintain or otherwise deal in the manufacture and unmanufactured products and by-products of the same; (d) To acquire by purchase, lease, or otherwise, water-powers, water privileges and water rights, and to develop the same for the production of electricity, or other motive power, with the right to use, sell, lease or otherwise dispose of the same; (e) To manufacture, purchase, sell or otherwise deal in contractor's supplies, machinery, tools, appliances and other materials of all description used in works, plants and operations aforesaid; (f) To do all and everything necessary, suitable, convenient or proper for the accomplishment of any of the purposes or the attainment of any one or more of the objects herein enumerated; (g) To issue and allot, as fully paid up, any shares of the capital stock of the company in payment of any services rendered to the company, or of any property, rights, franchise or other assets transferred to or acquired by the company. The operations of the company to be carried on throughout the Dominion of Canada and elsewhere by

the name of "The International Supply and Construction Company, Limited," with a capital stock of one hundred thousand dollars, divided into 1000 shares of one hundred dollars each, and the chief place of business of the said company of Quebec. Dated at the office of the Secretary of State of Canada, this 13th day of March, 1912.

THOMAS MULVEY, Secretary of State.



AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que plus bas mentionnés. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

Dans la Cour de Circuit à Graveland—Dans le district d'Ottawa

Province de Québec, THE FROST District de Pontiac, & WOODS No. 482, CO., Ltd., Demanderesse; contre FIRMIN JETTE, Défendeur.

Un lot de terre connu et désigné au plan et livre de renvoi officiels du canton de Dorion, comme lot numéro treize-cent-dix (130), dans le neuvième rang du dit canton, dans le district de Pontiac et province de Québec contenant cent acres, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, dans le village de Bryson le VINGT-DEUXIEME jour de MAI 1912, à DIX heures de l'avant-midi.

SIMON McNALLY, Shérif Bryson, 15 avril 1912.



AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que plus bas mentionnés. FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Montréal, Ottawa, à savoir: L'ECREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, Demander; contre CLEOPHAS CHABOLLEZ, Défendeur.

Une terre connue et désignée comme étant le lot numéro seize, du rang sud-ouest de la rivière du canton Marchand, dite paroisse de l'annonciation, district d'Ottawa, de la contenance de cent soixante et onze acres, plus ou moins—avec maison et dépendances dessus construites, sauf cette partie du dit lot vendue à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement, dans le village de Papineauville, le VINGT-HUITIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

C. M. WRIGHT, Shérif Hull, 12 avril 1912.

CIE. GENERALE TRANSATLANTIQUE

De New-York au Havre, Paris (France). Départs tous les jeudis à 10 a. m. La Savoie... 16 Mai. La Provence... 6 Juin. La Lorraine... 23 Mai. La Lorraine... 13 Juin. France... 30 Mai. France... 20 Juin.

Départs supplémentaires le samedi. La Bretagne... 16 Mai. | Rochambeau... 25 Mai.

Les paquebots partant le samedi, ne transportent qu'une seule classe de passagers de cabine (seconde classe). Pour tous renseignements s'adresser à GENIN, TRUDEAU & CIE., Agents-Généraux. 22 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

TABAC

Rose Quesnel DOUX ET NATUREL. EXIGEZ LA ROSE.

Rock City Tobacco Co., Québec.